

Ministère de l'intérieur, des Postes et Télécommunications

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion

**Atelier interrégional de concertation sur la mise en œuvre du CSLP,
wilaya du Hodh Chargi, du Hodh El Gharbi et de l'Assaba**

Aïoun, 13-15 mai 2004

Rapport de synthèse

Equipe du Atelier :

Facilitateur principal :

- Mohamed Ould El Abed, Conseiller chargé de la promotion du secteur privé, MAED ;

Modérateurs :

- Mohamed Ould Mahmoud Brahim, Chargé de mission, MIPT ;
- Diagana Mohamadou Youssouf, Directeur adjoint de la programmation et des études, MAED ;

Facilitateurs d'ateliers :

- Mohamed Ould Teghra, Chef de service à la direction de l'insertion, CDHLCPI ;
- Nemine Ould Aïnina, Chef de service à la direction de la lutte contre la pauvreté, CDHLCPI ;
- Mohamed El Hacem Ould Boukhreiss, Directeur adjoint des financements, MAED ;

Trésorier :

- Mohamed Lemine Ould Dahoud, CDHLCPI.

Introduction

Le présent rapport a pour objet de faire un compte-rendu du déroulement de l'atelier interrégional de concertation sur la mise en oeuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), tenu à Aïoun les 13, 14 et 15 mai 2004 pour les wilaya du Hodh Charghi, du Hodh El Gharbi et de l'Assaba.

Ce rapport s'articule en deux parties, la première traitant de l'organisation générale et la seconde présentant les principales conclusions et recommandations formulées par les participants à l'atelier.

1. L'organisation générale

L'atelier interrégional de concertation sur la mise en oeuvre du CSLP, organisé pour les wilaya du Hodh Charghi, du Hodh El Gharbi et de l'Assaba les 13, 14 et 15 mai 2004 à Aïoun, s'inscrit dans le processus de concertation, d'échange et de renforcement du partenariat autour du CSLP. Il vise, plus spécifiquement, à partager avec les populations des trois wilaya, à travers leurs élus nationaux et locaux, les responsables de l'administration territoriale et des services régionaux de l'Etat et les représentants des différentes organisations de la société civile, le bilan de la mise en oeuvre du CSLP en 2003.

L'atelier vise également à recueillir les propositions et recommandations des différents acteurs régionaux et locaux du développement en vue de finaliser le rapport de mise en oeuvre du CSLP au titre de 2003 et d'améliorer l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes qui seront définis pour le deuxième plan quadriennal de ce CSLP, plan couvrant la période 2005-2008.

Le déroulement de l'atelier s'est effectué selon le programme établi pour les 4 ateliers interrégionaux de présentation du rapport de suivi de la mise en oeuvre du CSLP.

Ainsi, les travaux ont commencé le jeudi 13 mai à 16 heures par une présentation des objectifs et de la méthodologie de l'atelier faite par Monsieur Mohamed Ould Mahmoud Brahim, Chargé de mission au Ministère de l'intérieur des postes et télécommunications, modérateur de l'atelier.

Par la suite, Monsieur Mohamed Ould El Abed, Conseiller au Ministère des affaires économiques et du développement, facilitateur principal de l'atelier, a fait une présentation détaillée du rapport de suivi de la mise en oeuvre du CSLP en 2003 après avoir rappelé l'historique du CSLP, ses objectifs et axes et l'évolution récente de la pauvreté en Mauritanie

A l'issue de cette présentation, plusieurs participants ont pris la parole pour féliciter le Gouvernement pour les importantes avancées économiques et sociales réalisées en 2003 et ont posé un ensemble de questions et de remarques traitant tant des différentes politiques dont le bilan au titre de 2003 a été présenté que des modalités d'exécution de certaines interventions publiques spécifiques.

Le facilitateur principal de l'atelier et Messieurs Yahya Ould Sid'El Moustaph et Jeddou Ould Mini, respectivement wali du Hodh Charghi et de l'Assaba ont répondu aux questions et remarques des intervenants.

Suite à cette séance de questions-réponses, les participants se sont répartis en trois groupes :

- Groupe A : Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ;
- Groupe B : Développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base ;
- Groupe C : Renforcement des capacités institutionnelles et amélioration de la gouvernance.

Les travaux des trois groupes ont été respectivement présidés par Messieurs Yahya Ould Sid'El Moustaph, Wali du Hodh Echarghi, Be Ould Sid'Ahmed, Maire d'Aïoun, et N'Gaïdé Mamadou Moctar, Président du réseau des ONG de l'Assaba (RONGAS).

Les travaux de l'atelier se sont déroulés à l'Auberge Saada Tenzah pour les réunions plénières et les séances du groupe A, à l'hôtel de ville d'Aïoun pour le groupe B et dans les locaux de la Maison des Jeunes pour le groupe C.

Les travaux des groupes ont commencé, après leur ouverture par les présidents respectifs, par un exposé des facilitateurs sur les résultats de la mise en œuvre du CSLP en 2003 pour les secteurs traités par chaque groupe. Chaque facilitateur a ensuite répondu aux interrogations, remarques et observations faites par les participants. Par la suite, chaque groupe a formulé un ensemble de propositions et de recommandations pour améliorer l'élaboration des programmes de mise en œuvre du CSLP dans les domaines qu'il couvre. Les rapports des trois groupes sont annexés au présent document.

L'ouverture officielle de l'atelier a été faite, le vendredi 14 mai à 16 heures, par Monsieur Kaba Ould Eleiwa, Ministre de l'intérieur des postes et télécommunications, après un mot de bienvenue prononcé par le Maire d'Aïoun.

La clôture des travaux de l'atelier a été faite par Monsieur Yall Zakaria, Wali du Hodh El Gharbi, le 15 mai à 12 H, après lecture du rapport de synthèse de l'atelier et de la motion de soutien adressée par les participants à la direction nationale.

Globalement, l'atelier, auquel ont assisté près de 300 participants s'est bien passé, même si plusieurs participants ont souligné que la qualité des échanges aurait été meilleure si le projet de rapport de suivi avait été remis aux participants quelques jours avant l'atelier et non pas séance tenante.

2. Les principales conclusions de l'atelier

De manière générale, les participants soulignent l'intérêt de l'intensification de l'intervention publique dans les deux Hodhs et l'Assaba afin que ces trois wilaya du Sud Est rattrapent le retard de développement qu'elles accusent par rapport aux autres régions du pays. A cet effet, un accent particulier devra être mis sur le secteur de l'élevage qui constitue le pilier de l'économie des trois wilaya.

Les rapports des trois groupes de travail sont annexes. Seules sont reprises sous le titre « principales conclusions de l'atelier », les observations majeures qui ont été reprises par les trois groupes ou qui ont un intérêt particulier pour la finalisation du rapport de suivi de la mise en œuvre du CSLP ou pour l'élaboration du CSLP 2005-2008.

Les participants se sont félicités des résultats acquis en 2003 grâce à la mise en œuvre des différents politiques et programmes prévus par le CSLP. Ils ont souligné la nécessité de renforcer l'implication des services régionaux et locaux dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté, et, de façon globale, des différents projets de développement, afin que l'intervention publique réponde mieux aux besoins réels des citoyens.

Les participants ont noté l'intérêt d'une meilleure déconcentration des services des différents ministères et d'une plus grande implication de l'échelon régional et local dans la passation des marchés publics relatifs aux investissements. Ils ont également insisté sur la nécessité d'une sensibilisation continue sur le respect et la bonne gestion des biens publics, condition d'efficacité des interventions de l'Etat.

Les participants attirent l'attention des pouvoirs publics sur les méfaits de l'urbanisation non planifiée (création désordonnée de petits centres urbains sans études de faisabilité préalables) et sur la nécessité d'une meilleure maîtrise du développement urbain afin de garantir l'efficacité de l'investissement public. Ils insistent également sur la nécessaire prise en compte de la problématique genre et de la dimension politique de population dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

Pour ce qui est des politiques visant l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, les recommandations des participants portent notamment sur :

- La mise en place d'un système de financement des exploitants de l'élevage (crédit à l'élevage), à l'instar du crédit agricole, afin de permettre une meilleure exploitation des potentiels de développement de ce sous-secteur ;
- La mise en place d'unités locales de construction de barrages et de digues de protection, dotées des équipements nécessaires, afin de favoriser l'exploitation des terres cultivables ;
- L'incitation à la création d'unités locales de production fourragère et de transformation des produits de l'élevage ;
- La multiplication des parcs de vaccination du bétail ;
- L'extension du réseau de puits pastoraux ;
- La mise en place de banques de céréales au niveau de chaque moughataa et la multiplication des boutiques communautaires afin de limiter l'impact de l'augmentation des prix des denrées et produits de base sur les populations pauvres ;
- L'adoption et la mise en vigueur du Code pastoral et la définition de mesures de nature à permettre une coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs ;
- L'adoption et l'application de sanctions sévères contre les destructeurs du couvert végétal ; la promotion de l'utilisation du gaz butane afin de préserver l'environnement et la multiplication des pare-feux ;
- La généralisation des schémas de développement urbain et l'extension de l'intervention du programme de développement urbain aux capitales des différentes moughataa des trois wilaya du sud est es forêts ;
- L'appui à l'artisanat, par la formation et l'encadrement et par des concours financiers ;
- La promotion du secteur du tourisme ;
- L'appui aux initiatives féminines de développement d'activités génératrices de revenus ;
- La mise en œuvre de programmes de formation spécifiques afin de former une main d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins du marché local de l'emploi et pour une meilleure exploitation des potentiels locaux de développement.

S'agissant du développement des ressources humaines et de l'accès aux services de base, les participants recommandent notamment :

- L'amélioration de l'incitation des enseignants afin de leur permettre de mieux s'acquitter de leur mission de formation des jeunes générations ; dans ce cadre le bénéfice de la prime d'éloignement devra être généralisé
- La multiplication des cantines scolaires et la prise de mesures spécifiques pour lutter contre l'abandon scolaire, notamment celui des filles ;
- L'incitation des familles qui émigrent vers les villes afin permettre à leurs enfants de poursuivre leurs scolarité ;
- Le développement du réseau de formation professionnelle afin de favoriser l'exploitation des potentiels locaux de croissance, et le suivi des sortants des établissements de formation ;
- L'incitation des apprenants dans les classes d'alphabétisation ;
- L'incitation du personnel de santé par la généralisation de la prime d'éloignement ;
- La généralisation du système de soins primaires ;
- L'amélioration de la surveillance sanitaire ;
- La conception et la mise en œuvre de programmes spécifiques pour l'amélioration de la santé reproductive ;
- La mise en place de mécanismes spécifiques pour la prise en charge financière des soins de santé au profit des groupes les plus vulnérables ;
- L'élaboration d'un inventaire précis des ressources en eau (cartographie) afin de rationaliser leur exploitation ;
- La réalisation d'un forage, au minimum, dans chaque village, sous réserve d'existence de ressources en eau.

En ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration de la gouvernance, les recommandations formulées par les participants visent essentiellement :

- L'application effective des textes législatifs et réglementaires et la promotion d'une culture civique en vue de la consolidation de l'Etat de droit ;
- Le renforcement des capacités du système judiciaire en vue d'une plus grande célérité dans le traitement des litiges et dans l'exécution des décisions de justice ;
- L'amélioration des conditions de travail des tribunaux par le renforcement de leurs moyens matériels et la poursuite des programmes de formation du personnel judiciaire ;
- La poursuite de la modernisation de l'administration publique par le développement de ses moyens logistiques et financiers, l'amélioration de la gestion des carrières des agents publics et de leur rémunération et la subordination de l'accès aux emplois publics de responsabilité à des critères de compétence et d'intégrité morale préétablis ;
- La promotion de la culture de l'écrit dans l'administration, l'amélioration de la tenue des archives et le développement d'une culture de l'administration au service des usagers (politique de communication, accueil et information des usagers, etc.) ;
- Le renforcement du contrôle des dépenses publiques tant au niveau central, régional que local ;
- L'allocation effective des ressources du FRD à l'investissement local en infrastructures d'intérêt collectif et l'amélioration de leur gestion ;
- L'harmonisation des approches des différents intervenants dans le domaine de décentralisation ;
- La fixation de normes objectives pour le recrutement du personnel communal ;

- La promotion des ONG et des associations de développement communautaire (ADC) afin de leur permettre de jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté et de développement à la base ;
- L'incitation des ONG à se regrouper en réseau et l'appui à leur spécialisation ;
- La facilitation de la création d'ONG et d'ADC par la délégation à l'échelon régional de la compétence de reconnaissance (agrément) ;
- Le renforcement des capacités des différentes organisations de la société civile par l'amélioration de leur information, la mise en œuvre de programmes spécifiques d'appui et l'implication effective dans l'exécution des programmes de lutte contre la pauvreté et de développement à la base.